



*Insertion professionnelle et employabilité des bénéficiaires
des programmes actifs d'emploi*

2021

**INSERTION PROFESSIONNELLE DES BÉNÉFICIAIRES
DU CONTRAT D'INSERTION IDMAJ DE L'ANNEE 2017**

(Appariement des fichiers ANAPEC et CNSS, réalisé en 2021)



Les travaux d'appariement des fichiers des bénéficiaires du contrat d'insertion amélioré (CIA) et des fichiers de déclarations des salaires à la CNSS réalisés en 2021, ont porté sur 62.482 bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017. L'exploitation des résultats de ces travaux a permis de fournir plusieurs indicateurs pertinents sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel. Ces indicateurs portent essentiellement sur les caractéristiques des bénéficiaires, leur insertion professionnelle ainsi que leur maintien en emploi dans l'entreprise d'accueil.

1. CARACTERISTIQUES DES BENEFICIAIRES DU CIA

L'analyse des caractéristiques des bénéficiaires du contrat d'insertion amélioré au titre de l'année 2017 fait ressortir que la population des bénéficiaires est constituée majoritairement de jeunes, de diplômés de la formation professionnelle et de bacheliers et compte un peu plus de femmes que d'hommes. En effet, plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes et près de neuf bénéficiaires sur dix (89%) sont des jeunes âgés de moins de 30 ans, dont 59,4% sont âgés de moins de 25 ans. Les bénéficiaires se caractérisent également par un niveau de qualification relativement moyen, puisque près des trois quarts (73,1%) d'entre eux sont des bacheliers ou titulaires du diplôme de technicien ou diplôme de qualification ou spécialisation professionnelle.

Le secteur des services vient en tête des secteurs attractifs des bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017, avec 56,7% des bénéficiaires, suivi du secteur de l'industrie manufacturière avec 41,2%. Les secteurs de BTP et de l'agriculture n'attirent qu'une faible proportion des bénéficiaires en 2017, avec respectivement 1,1% et 0,4%.

Figure 1 : Bénéficiaires du CIA en 2017 par diplôme

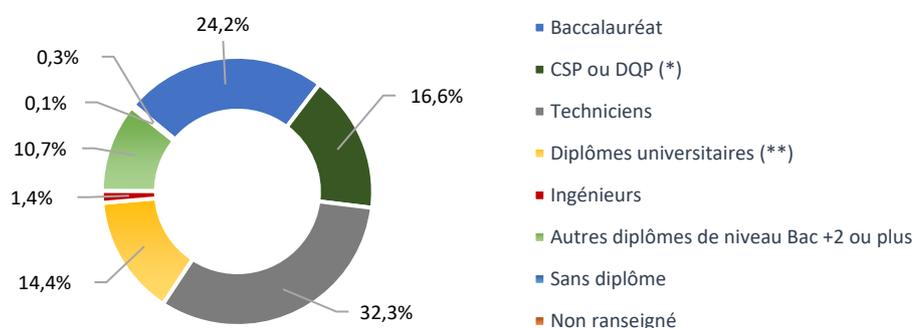
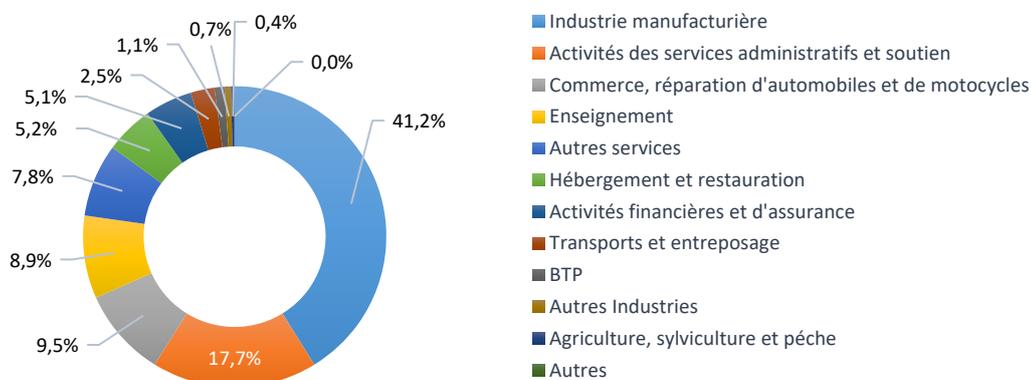


Figure 1 : Bénéficiaires du CIA en 2017 par secteur d'activité

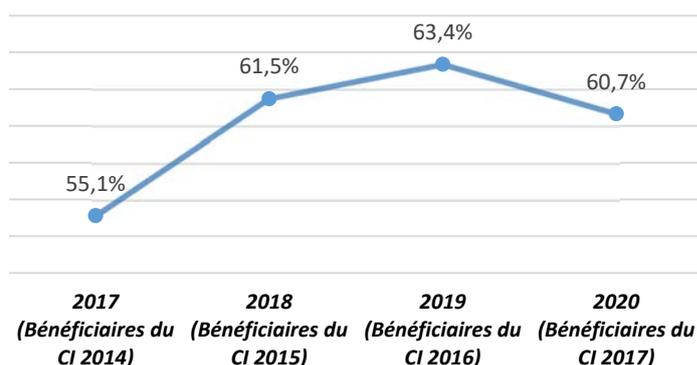


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des données ANAPEC. (*) CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle ; (**) : Diplômes des 1er, 2èmes et 3èmes cycles universitaires.

2. INSERTION PROFESSIONNELLE DES BENEFICIAIRES DU CIA

L'analyse des résultats des travaux d'appariement réalisés en 2021 fait ressortir que près de 37.900 bénéficiaires du contrat d'insertion amélioré (CIA) au titre de l'année 2017 sont déclarés à la CNSS en 2020 sous contrats de travail de droit commun (CDI ou CDD), soit un taux d'insertion de 60,7%, enregistrant ainsi une baisse de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2019 (63,4%), en raison notamment des effets de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Ce taux se caractérise par des disparités selon le genre et le diplôme. Il est relativement élevé chez les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur.

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CIA entre 2017 et 2020



Concepts et définitions

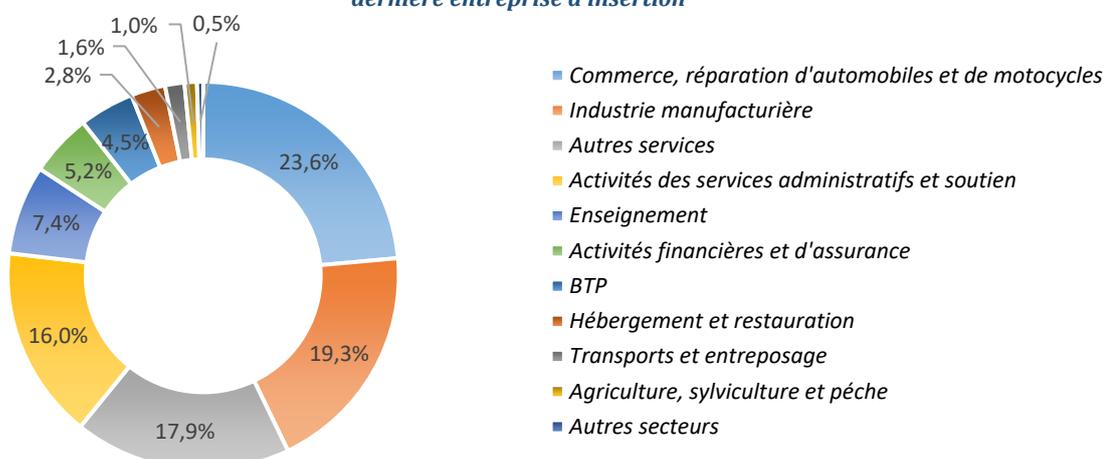
L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CIA est renseignée par le **taux d'insertion** qui est mesuré par rapport à la date de déclaration à la CNSS. Ce taux est défini comme la **proportion des bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017 déclarés à la CNSS en 2020**, soit environ deux à trois ans après la signature du contrat.

2.1. Caractéristiques des bénéficiaires du CIA déclarés à la CNSS en 2020

L'analyse des caractéristiques des bénéficiaires du CIA au titre de 2017 déclarés à la CNSS en 2020 fait ressortir que plus de la moitié (51,5%) d'entre eux sont des femmes, près de 90% sont des jeunes âgés de moins de 30 ans et plus de la moitié (51,7%) sont titulaires de diplômes de niveau moyen (techniciens, qualification ou spécialisation professionnelle).

En se référant à la dernière entreprise d'insertion, force est de noter que la quasi-majorité (94%) des bénéficiaires du CIA-2017 ont été déclarés en 2020 par des entreprises opérant dans deux secteurs d'activité à savoir, le secteur des industries manufacturières (19,3%) et le secteur des services (74,6%), particulièrement le « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » avec 23,6% des bénéficiaires et les « Activités des services administratifs et soutien » (16%).

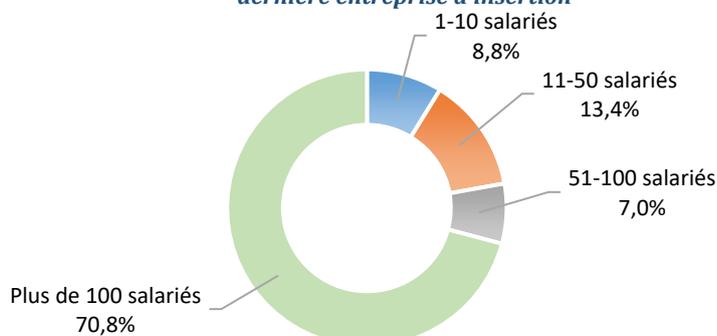
Bénéficiaires du CIA en 2017 déclarés à la CNSS en 2020 selon le secteur d'activité de la dernière entreprise d'insertion



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

Si les grandes entreprises sont les principaux bénéficiaires du dispositif du contrat d’insertion amélioré en 2017, avec plus de la moitié (55%) des bénéficiaires, elles demeurent également le principal pourvoyeur d’emploi de ces bénéficiaires après environ trois ans de la date de signature du contrat. En effet, près des trois quarts (70,8%) des bénéficiaires du CIA-2017 ont été déclarés à la CNSS en 2020 par des entreprises employant plus de 100 salariés, suivies des entreprises de petite taille (22,2%) et de celles de moyenne taille (7%).

Bénéficiaires du CIA en 2017 déclarés à la CNSS en 2020 selon la taille de la dernière entreprise d’insertion

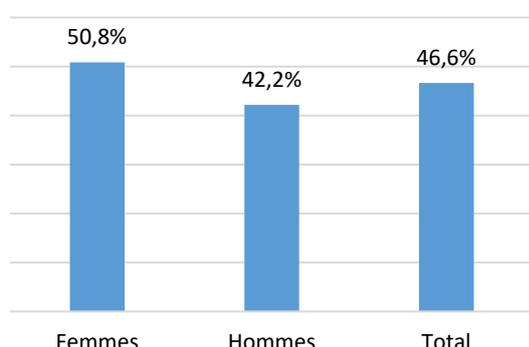


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d’appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

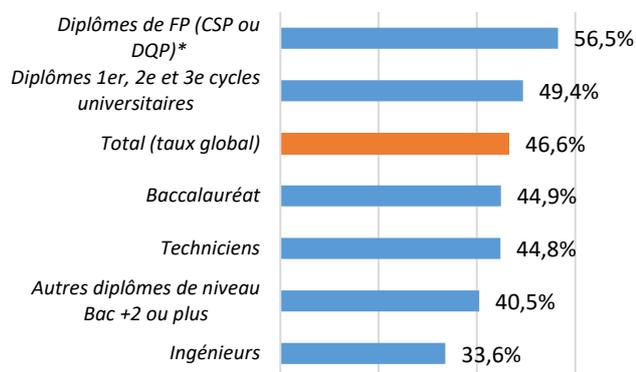
– **Près de la moitié (46,6%) des bénéficiaires du CIA-2017 ont été déclarés à la CNSS en 2020 par les mêmes entreprises de stage**

Sur un total de 37.899 bénéficiaires du contrat d’insertion amélioré au titre de l’année 2017, 17.674 sont déclarés à la CNSS par les mêmes entreprises de stage¹ après environ trois ans de la signature du contrat (2020), soit un taux de 46,6%. Ce taux varie selon le genre, le diplôme et le secteur d’activité de l’entreprise de stage. Il est relativement élevé chez les femmes bénéficiaires déclarés à la CNSS en 2020 (50,8% contre 42,2% chez les hommes) et chez les titulaires d’un diplôme de qualification ou spécialisation professionnelle (56,6%) et chez les diplômés universitaires (49,4%). En revanche, le taux le plus faible a été observé chez les ingénieurs avec 33,6%.

Parts des bénéficiaires recrutés en 2020 par les mêmes entreprises de stage selon le genre



Parts des bénéficiaires recrutés en 2020 par les mêmes entreprises de stage selon le diplôme



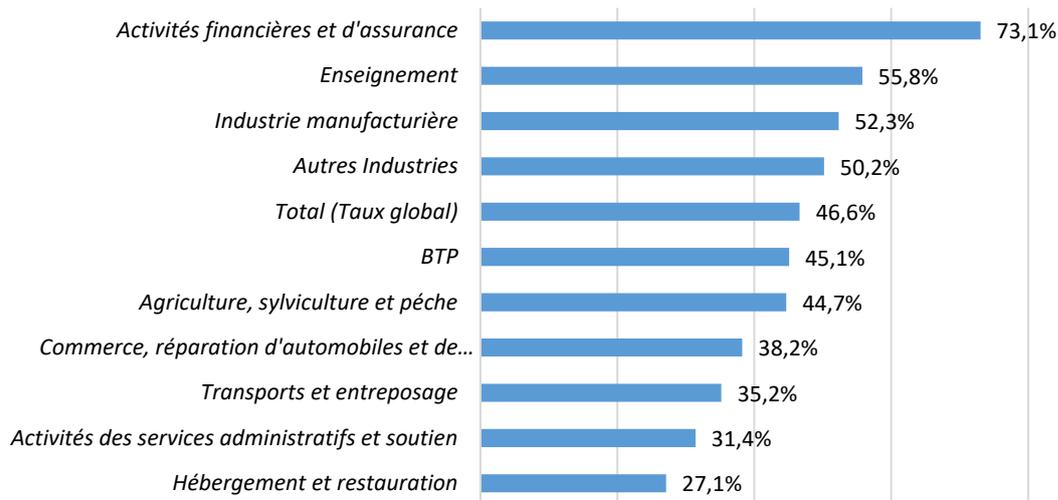
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d’appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

(*) FP : Formation professionnelle ; CSP : Certificat de spécialisation professionnelle, DQP : Diplôme de qualification professionnelle

¹ La comparaison est effectuée entre l’entreprise de stage et la dernière entreprise d’insertion en 2020.

Au niveau sectoriel, le secteur des « activités financières et d'assurance » est le secteur le plus dynamique en termes de maintien en emploi des bénéficiaires du contrat d'insertion après environ trois ans de la date de signature du contrat. En effet, près des trois quarts (73,1%) des bénéficiaires du CIA déclarés à la CNSS en 2020 dans ce secteur ont été insérés par les mêmes entreprises de stage, suivi du secteur de l'enseignement (55,8%) et celui des industries manufacturières (52,3%). Les taux les plus faibles ont été enregistrés parmi les bénéficiaires ayant signé leur CIA dans des entreprises des secteurs de l'hébergement et restauration (27,1%) et les activités des services administratifs et soutien (31,4%), les transports et entreposage (35,2%).

Parts des bénéficiaires recrutés en 2020 par les mêmes entreprises de stage selon leurs secteurs d'activité

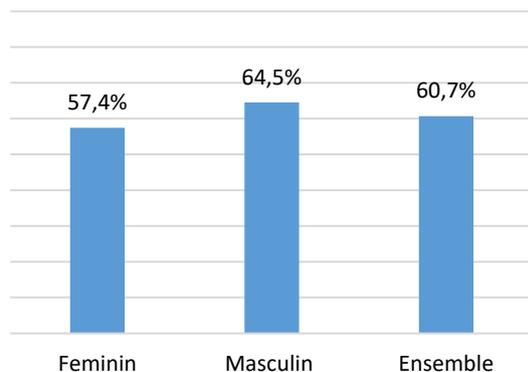


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

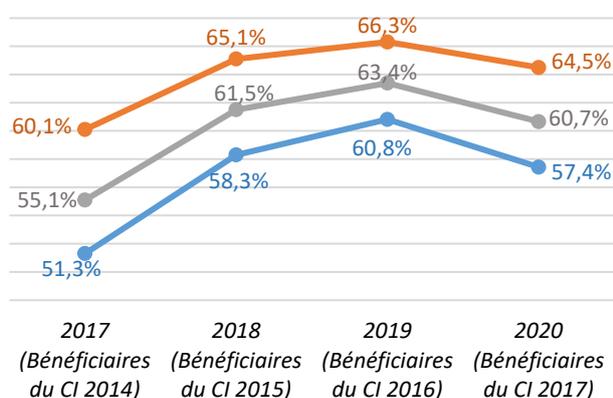
2.2. Taux d'insertion des bénéficiaires du CIA

L'insertion professionnelle des bénéficiaires du CIA sur le marché du travail est plus favorable aux hommes qu'aux femmes. En effet, sur un total de plus de 28500 hommes bénéficiaires du CIA en 2017, près de 18400 hommes ont été déclarés à la CNSS en 2020 sous contrats de travail de droit commun, soit un taux d'insertion de 64,5% contre 57,4% chez les femmes, soit un écart de 7,1 points de pourcentage en faveur des hommes. Cet écart a connu ainsi une légère hausse par rapport à celui enregistré en 2018 (6,8 points) et 2019 (5,5 points).

Taux d'insertion en 2020 des bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017 par sexe



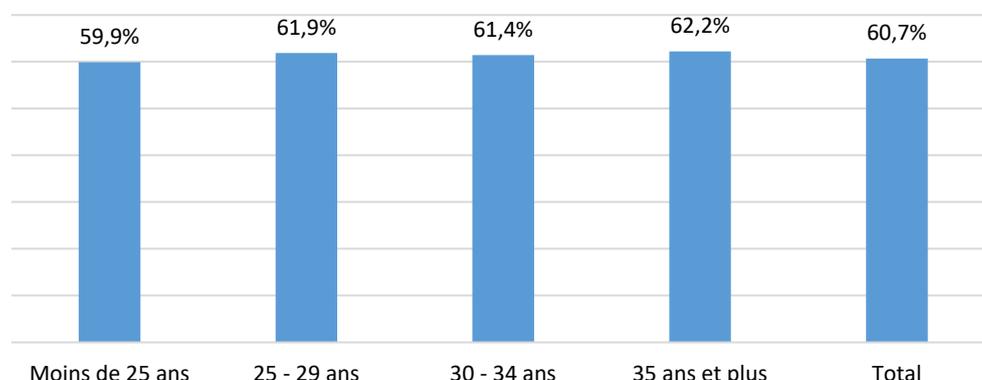
Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CI entre 2017 et 2020 selon le sexe



Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

L'analyse de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du CIA selon l'âge fait ressortir que ce sont les personnes âgées de 35 ans et plus qui ont connu un taux d'insertion relativement élevé (62,2%), suivis des jeunes âgés de 25 à 29 ans (61,9%) et ceux âgés de 30-34 ans (61,4%). En revanche, les jeunes bénéficiaires âgés de moins de 25 ans ont enregistré un taux d'insertion relativement faible (59,9%) et inférieur au taux d'insertion global (60,7%).

Taux d'insertion en 2020 des bénéficiaires du CIA-2017 par groupe d'âge

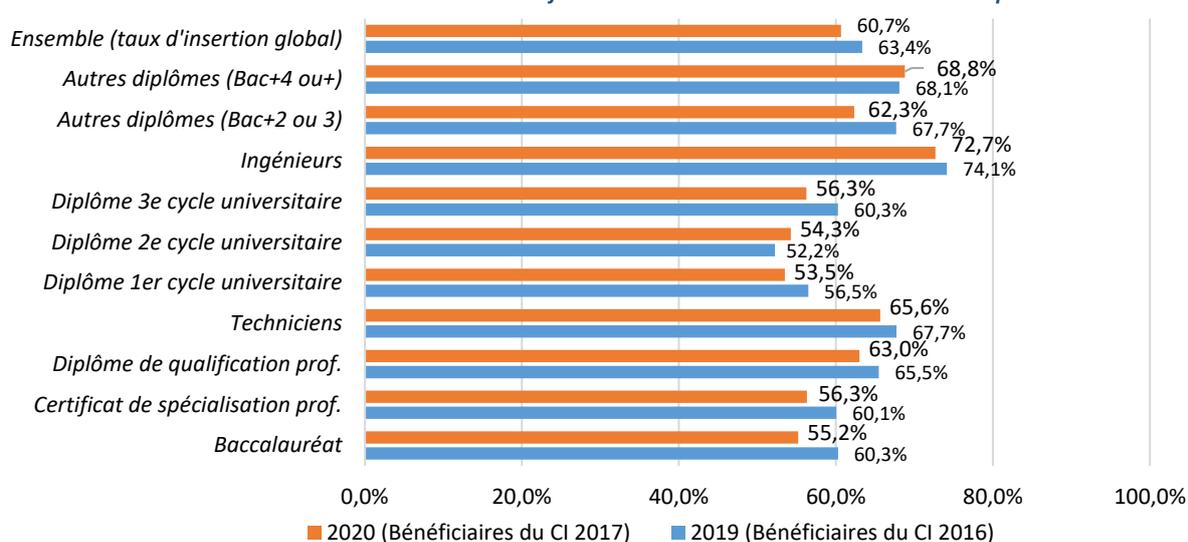


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021)

– *Les ingénieurs, les titulaires d'un Bac+4 ou plus et les techniciens ont les taux d'insertion les plus élevés en 2020*

L'analyse de l'insertion professionnelle selon le niveau de diplôme des bénéficiaires du CIA, environ deux à trois ans après la signature du contrat, montre que ce sont les ingénieurs, les techniciens, les diplômés de qualification professionnelle, et les diplômés de niveau Bac+2 ou plus (hors universitaires) qui semblent avoir plus de chance d'être insérés dans un emploi déclaré dans le secteur privé formel que les autres diplômés, leurs taux d'insertion varient de 65,5% à 72,7% en 2020. En revanche, les autres diplômés ont enregistré des taux d'insertion inférieurs à la moyenne nationale (60,7%). Par rapport à 2019, il est à noter qu'à l'exception des diplômés de deuxième cycle universitaire et les autres diplômés de « Bac + 4 et plus », toutes les catégories de diplômés ont enregistré une baisse du taux d'insertion entre 2019 et 2020. Les baisses les plus importantes ont été observées chez les titulaires d'un diplôme de niveau « Bac+2 ou 3 » (-5,3 points), les bacheliers (-5,1 points), les diplômés de 3ème cycle universitaire (-4 points) et les titulaires de certificat de spécialisation professionnelle (-3,7 points).

Evolution du taux d'insertion des bénéficiaires du CIA entre 2019 et 2020 selon le diplôme

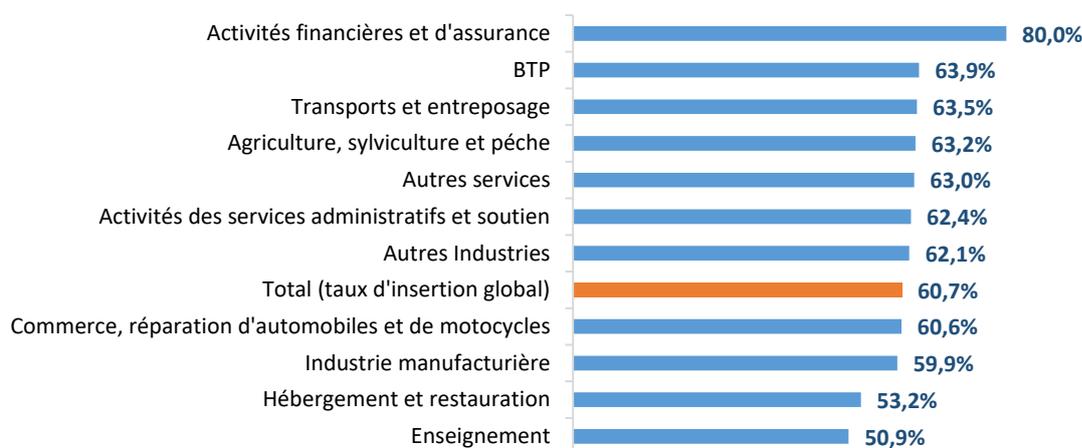


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021).

– **Les chercheurs d'emploi ayant signé un CI en 2017 dans des entreprises du secteur financier ont enregistré les taux d'insertion les plus élevés en 2020**

Si le secteur des industries manufacturières et celui du « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » sont les premiers pourvoyeurs des contrats d'insertion en 2017, les bénéficiaires du CIA exerçant dans ces secteurs ont connu des taux d'insertion relativement faibles et inférieurs au taux d'insertion global, avec respectivement 59,9% et 60,6% en 2020. En revanche, les bénéficiaires qui ont signé un CIA dans le secteur des « Activités financières et d'assurance » ont enregistré le taux d'insertion le plus élevé en 2020 (80%), suivis de ceux du secteur du BTP avec 63,9%, du secteur des « Transports et entreposage » (63,5%) et du secteur des « Activités des services administratifs et soutien (62,4%).

Taux d'insertion en 2020 des bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017 par secteur d'activité de l'entreprise de stage

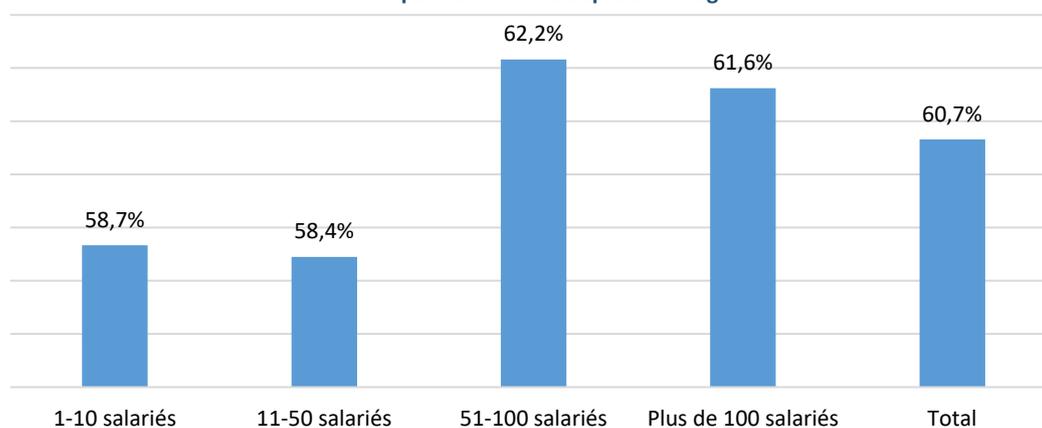


Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021).

– **Les moyennes et grandes entreprises affichent des taux d'insertion les plus élevés en 2020**

L'analyse du taux d'insertion selon la taille d'entreprise de stage fait ressortir que les chercheurs d'emploi qui ont signé un CIA dans les entreprises de taille moyenne (51-100 salariés) sont les plus déclarés à la CNSS en 2020, avec un taux d'insertion atteignant 62,2%, suivis des bénéficiaires exerçant dans des entreprises de grande taille (+100 salariés) avec 61,6% et ceux des très petites entreprises (1-10 salariés) avec 58,6%.

Taux d'insertion en 2020 des bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017 par taille de l'entreprise de stage



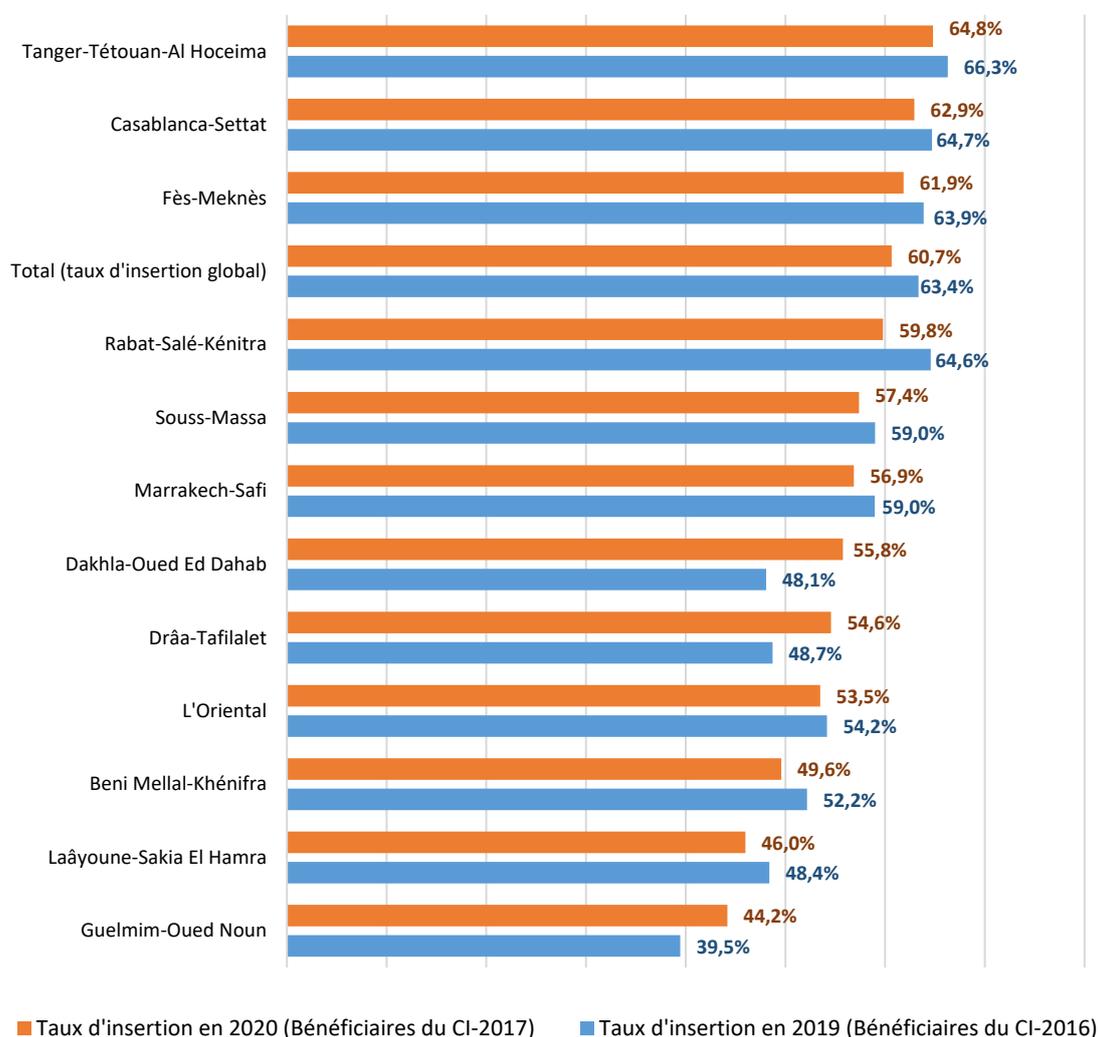
Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021).

– *Deux régions affichent des taux d'insertion supérieur au taux national*

Le taux d'insertion en 2020 des jeunes bénéficiaires du CIA au titre de l'année 2017 varie sensiblement selon les régions. L'écart entre les régions ayant respectivement le taux d'insertion le plus élevé (64,8% au niveau de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma) et le taux d'insertion le plus bas (44,2% au niveau de Guelmim-Oued Noun) est supérieur à 20 points de pourcentage en 2020. Cet écart a enregistré ainsi une baisse de près de 7 points de pourcentage par rapport à 2019 (26,8 points).

Trois régions concentrant environ 58% des bénéficiaires du CIA déclarés à la CNSS en 2020, ont enregistré des taux d'insertion supérieurs à la moyenne nationale, à savoir la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, Casablanca-Settat et Fès-Meknès. Les autres régions ont connu des taux d'insertion relativement faibles variant entre 44,2% et 59,8%.

Taux d'insertion des bénéficiaires du CIA selon la région de l'entreprise de stage



Source : *Elaboré par la DONMT sur la base des résultats d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS (2021).*

ANNEXE

Tableau 1 : Evolution du taux d'insertion selon le genre

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
Hommes	60,1%	65,1%	66,3%	64,5%
Femmes	51,3%	58,3%	60,8%	57,4%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 2 : Evolution du taux d'insertion par groupe d'âge

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
Moins de 25 ans	54,6%	61,7%	63,2%	59,9%
25-29 ans	56,8%	62,1%	64,2%	61,9%
30-34 ans	51,9%	59,9%	62,0%	61,4%
35 ans et plus	55,2%	56,9%	60,1%	62,2%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 3 : Evolution du taux d'insertion par diplôme

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
Baccalauréat	50,5%	58,7%	60,3%	55,2%
Certificat de spécialisation professionnelle	50,3%	57,9%	60,1%	56,3%
Diplôme de qualification professionnelle	53,6%	60,8%	65,5%	63,0%
Technicien	58,7%	65,6%	67,7%	65,6%
Diplôme du 1er cycle universitaire	54,4%	57,3%	56,5%	53,5%
Diplôme du 2ème cycle universitaire	54,3%	53,2%	52,2%	54,3%
Diplôme du 3ème cycle universitaire	53,0%	58,9%	60,3%	56,3%
Ingénieur	66,4%	74,0%	74,1%	72,7%
Autres diplômes de niveau Bac+2ou3	64,1%	66,8%	67,7%	62,3%
Autres diplômes de niveau Bac+4 ou plus	69,5%	71,7%	68,1%	68,8%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 4 : Evolution du taux d'insertion par taille d'entreprise

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
1-10 salariés	50,2%	55,5%	57,7%	58,7%
11-50 salariés	53,8%	58,4%	61,2%	58,4%
51-100 salariés	56,6%	62,7%	63,5%	62,2%
Plus de 100 salariés	56,4%	64,5%	65,7%	61,6%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 5 : Evolution du taux d'insertion par secteur d'activité

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
Agriculture, sylviculture et pêche	57,3%	75,4%	73,0%	63,2%
Industrie manufacturière	53,2%	61,1%	64,6%	59,9%
Autres Industries	50,5%	59,0%	67,7%	62,1%
BTP	53,4%	65,3%	53,8%	63,9%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	57,5%	63,3%	64,9%	60,6%
Transports et entreposage	61,6%	63,8%	60,4%	63,5%
Hébergement et restauration	46,0%	56,0%	59,6%	53,2%
Activités financières et d'assurance	81,2%	81,4%	79,2%	80,0%
Activités des services administratifs et de soutien	55,6%	62,9%	64,0%	62,4%
Enseignement	47,2%	46,6%	49,7%	50,9%
Autres services	57,2%	61,8%	61,8%	63,0%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.

Tableau 6 : Evolution du taux d'insertion par région

	2017 (Bénéficiaires du CI 2014)	2018 (Bénéficiaires du CI 2015)	2019 (Bénéficiaires du CI 2016)	2020 (Bénéficiaires du CI 2017)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	60,0%	60,8%	66,3%	64,8%
L'Oriental	53,9%	51,5%	54,2%	53,5%
Fès-Meknès	52,3%	60,9%	63,9%	61,9%
Rabat-Salé-Kénitra	53,5%	59,4%	64,6%	59,8%
Béni Mellal-Khénifra	43,7%	50,2%	52,2%	49,6%
Casablanca-Settat	57,7%	66,3%	64,7%	62,9%
Marrakech-Safi	52,5%	59,2%	59,0%	56,9%
Drâa-Tafilalet	49,4%	38,2%	48,7%	54,6%
Souss-Massa	54,7%	59,8%	59,0%	57,4%
Guelmim-Oued Noun	45,2%	46,7%	39,5%	44,2%
Laâyoune-Sakia El Hamra	38,5%	43,6%	48,4%	46,0%
Dakhla-Oued Eddahab	43,2%	38,5%	48,1%	55,8%
Ensemble	55,1%	61,5%	63,4%	60,7%

Source : Elaboré par la DONMT sur la base des résultats des travaux d'appariement des fichiers ANAPEC et CNSS réalisés en 2018, 2019 et 2020.